

La toute récente Loi Descrozaille vient modifier de façon conséquente le cadre réglementaire des relations fournisseurs-distributeurs et va avoir un impact conséquent sur les industriels alimentaires et PGC, que ce soit en Marques Nationales ou en MDD.

Le calendrier est favorable aux industriels qui vont rapidement prendre en compte ces modifications pour identifier les impacts possibles sur leur Politique Commerciale, l'évolution de leurs Conditions Générales de Ventes et bien entendu, les stratégies de négociation envisageables dans l'optique d'être fin prêt pour les négociations 2024.

La loi Descrozaille met notamment en place de nouvelles obligations entre fournisseurs et distributeurs sur des champs aussi variés que conséquences possibles de non-signature des contrats au 1^{er} mars, les pénalités logistiques, les MDD, l'interdiction de la discrimination, etc.

Il est nécessaire d'avoir une vision panoramique de l'ensemble de ces nouvelles dispositions pour décider de ce qui doit être anticipé.

Cette demi-journée de formation est également l'occasion de poser toutes les questions soulevées par les conséquences possibles de ces nouvelles dispositions.

Public concerné & prérequis

- Toute personne impliquée dans la préparation des conditions générales de vente : directeurs et responsables commerciaux, KAM, directeurs et responsables des achats, acheteurs Directeurs et responsables juridiques, Juristes, logisticiens...etc.
- Pas de prérequis exigé.



Nicolas GENTY

Avocat associé, Expert en négociation
Loi & Stratégies



Philippe DUVOCELLE

Consultant, formateur et coach, expert en Négociations
Intégratives à forts enjeux

Programme de la formation

ACCUEIL DES PARTICIPANTS ET RECUEIL DES ATTENTES

DÉCRYPTAGE DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI DESCROZAILLE

- Des dispositions d'ordre public
- Absence d'accord au 1^{er} mars
- Sanction de la mauvaise foi dans les négociations
- Non-négociabilité des MPA pour les MDD
- Renforcement de la non-discrimination
- Renforcement des délais octroyés
- Augmentation des sanctions possibles

→ *Séance de questions – réponses avec les participants*

Décryptage des autres dispositions de la loi DESCROZAILLE

- Encadrements des pénalités logistiques
- Relèvement du SRP et encadrement des promotions
- Surveillance des marges de distributeurs
- Le régime spécifique des grossistes

→ *Séance de questions – réponses avec les participants*

Bilan de la VISIO-FORMATION

- Quels objectifs pour quelle prochaine étape ?

Objectifs

- Prendre connaissance des nouvelles dispositions de la Loi Descrozaille.
- Clarifier la portée et les conséquences possibles de ces dispositions.
- Elaborer les objectifs de la prochaine étape

Durée & Dates

- ½ journée, soit 3H30, de 9h00 à 12h30
- Le vendredi 7 avril 2023 à distance, via Teams.

Méthodes et outils

- Nombre de participants limité à 20
- Les participants seront invités à poser leurs questions à l'avance
- Utilisation de la plateforme Teams.
- Il est demandé aux participants d'être ponctuels et de prévoir une connexion avec une bande passante supportant la visio et un PC doté d'un micro et d'une caméra en bon état
- Le support de formation est remis à chaque participant

Modalités d'évaluation

- Evaluation des acquis de chaque participant grâce à des études de cas, des cas pratiques, des Quiz...

Coûts

- 492 € HT par participant non adhérent à une fédération de branche
- 590 € HT par participant adhérent à une fédération de branche
- Intra possible sur demande : nous consulter
- Cette formation donne lieu à une convention et peut être prise en charge par votre OPCO.